REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 12 février 2007 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques du ministère de l'agriculture et de la pêche;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques ;

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Simone Hayot, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Patrick Weber, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Aleth Lepee, chargée de développement des ressources humaines au service recrutement, emploi, formation de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Suppléants

- Madame Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Madame Noémie Le Quellenec, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Anne-Sigrid Fumey, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur François Bonnet, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Yann Brachet, gestionnaire référent pour la filière technique, bureau de gestion des personnels de catégorie B et C.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Adjoints techniques principaux de 1ère classe

- Monsieur Eric Leconte (FO) ;
- Madame Victoire Parot-Mezen (UNSA) ;

Adjoints techniques principaux de 2ème classe

- Madame Laurence Monin (CGT) ;
- Monsieur Jean-François Rives (UNSA) ;

Adjoints techniques

- Monsieur Xavier Millot (FO) ;

Suppléants

Adjoints techniques principaux de 1ère classe

- Monsieur Laurent Idier (FO) ;
- Monsieur Djamel Labrouki (UNSA) ;

Adjoints techniques principaux de 2ème classe

- Monsieur Christophe Lepage (CGT) ;
- Madame Annick Debois (UNSA) ;

Adjoints techniques

- Monsieur Abdou Andhume (FO) ;

Article 2

L'arrêté du 29 janvier 2019 fixant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 25 NOV. 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L' adjoint à la sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Emmanuel BOUYER